

Finances
Receives
JL

De Lormier, P. O.

I, John Hammill, Secretary Treasurer of the James M. Cready Co. Limited, De Lormier, P. O. do solemnly declare that the amount of wages paid by the said company to its employees for the year ending December 31st 1906 was Two hundred and thirty-six thousand, six hundred and seventy-two Dollars and eighty-nine cents (*236,672.89) as per memo below. And I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath, and by virtue of the "Canada Evidence Act 1893"

John Hammill Secy. Treas.

Month	Wages paid for year ending Dec 31 st 1906	Debit	Credit
1906 Jan 5	203203		
13	371725		
20	404542		
27	407456		
Feb 3	411783		
10	413385		
17	412883		
24	407744		
Mar 3	415714		
10	459595		
17	4514		
24	453740		
31	428275		
April 7	450186		
14	435030		
21	423052		
28	438421		
May 5	432017		
12	438607		
19	448659		
26	362113		
June 2	363888		
9	353835		
16	405270		
23	404425		
30	406190		
July 7	345795		
14	404833		
21	420533		
28	430177		
Aug 4	447347		
11	440982		
18	439137		
25	459510		
31	439522		
Sept 8	378205		
15	492293		
22	498566		
29	520185		
Oct 6	515411		
13	580275		
20	516123		
27	548638		
Nov 3	487242		
10	555493		
17	574435		
24	548558		
Dec 1	546626		
8	521484		
15	552876		
22	578777		
29	480605		
Monthly advance, office etc		23270796	
Deduct		519533	
Total		23790629	
Tax wages paid for work done outside of own business and included in above		123340	
Total		23667289	

Wages paid for year ending Dec 31st 1906

Deduct
Tax wages paid for work done outside of own business and included in above

Monthly advance, office etc

Total

signed and attested before me at De Lormier, P. O. January 3rd 1907

Blair J. Smith
A Commissioner of the Superior Court of the District of Montreal.

J. Chs. Laberge, B. A. Sc., J. C.

Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAUX
No. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal, 5 février, 1907

Au Président du Comité des Finances du Village de Delorimier.

MONTREAL, P.Q.

Monsieur,

Après avoir pris connaissance de plusieurs lettres écrites au Secrétaire de Delorimier, j'ai l'honneur de faire le rapport suivant:-

1o.- Que la Succession Joseph Brunet est taxée pour le lot #342 du numéro original 153, et que ce terrain est une ruelle à l'usage du public, et étant donné que toutes les autres ruelles marquées au plan ^{de Delorimier} ne sont pas cotisées, je crois que le montant dû pour ce numéro, ne doit pas être collecté.

Sur le lot #231 appartenant à Mr. Pierre Heroux a été chargé de la même manière pour 115 pieds et il aurait dû lui être déduit une somme de 50.15 pour cinq pieds de profondeur.

2o.- Que le lot #69 appartenant à Andronic Bréuillet- te a été chargé pour le coût de la construction des canaux d'égouts, sur la rue des Erables, pour la profondeur totale du dit lot, savoir:- 95 pieds, et le montant dû en conséquence de cette charge est de \$95.29, et que lors de la construction du canal d'égouts sur la rue Rachel, il a été chargé pour 25 pieds, qui est la largeur totale du dit lot. ✓

En conséquence Je vous conseillerais en justice de faire une diminution de 50% dans la charge de \$95.29; Car si les égouts avaient été construits en même temps sur les deux rues, dont ces lots font l'encoignure, ils auraient eu droit à la diminution de 50%, ^{et de 50.15 plus haut parlés}

-2-

qui se monte à \$47.64. *soit à \$50.15*

30.- Que Monsieur Aubertin, propriétaire ~~de la~~ rue des Erables du numéro 12-381 a été chargé \$48.27 pour la construction des égouts en brique sur la dite rue, tandis que la charge aurait dû être ^{de} \$32.84, vu que le canal en brique n'est pas construit sur la largeur totale du dit lot, tel que montré au plan de construction.

Ces changements ou diminutions aux rôles d'égouts et de taxes, ont été demandés depuis longtemps par les propriétaires intéressés, et je crois qu'il devrait ^{être} fait gré à leur demande et en cela, leur rendre justice.

J'ai l'honneur d'être,

Votre bien dévoué,

J. L. Laberge. B.A.Sc.

Ingénieur de la Municipalité.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Village DeCorimier

A une assemblée du ^{Comité Général du Conseil Muni-}
~~Commission~~
 cipal de De Corimier
 tenue le cinq mars 1907 et à laquelle assemblée
 furent présents: MM. L.-D. Latour, mag. Labrecque,
 méd. Lacombe, A.-C. Miller et Jos. Vigneau,
 sous la présidence de M. le maire P. Messier,
 et tous

Sur la proposition de M. Labrecque, approuvée par L.-D. Latour,
 membres de ~~la~~ dit ^{Comité},
 IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Que la résolution adoptée
 le cinq février 1907 au sujet de la cession
 de partie de terrain requise pour l'ouverture
 de l'avenue De Corimier, par Messieurs A. & N.
 Lionais soit amendée en remplaçant la
 clause d par la suivante:

En considération, etc... [du paiement de tous
 dommages quelconques résultant de l'exploit-
 ation de leurs carrières et qui pourraient
 être causées sur la dite partie de l'avenue
 De Corimier aux personnes autres que les
 employés des dits A. & N. Lionais ou de leurs
 ayant-droit, dans l'exercice de leurs fonc-
 tions, et à la propriété autre que celle
 des dits A. & N. Lionais, et remboursera
 les dits A. & N. Lionais de toute somme
 de deniers qu'ils pourraient] etc.,
 (reste de la résolution).

M. Labrecque P^r

Agueduc
Archives
J.S.

De Lorimier, 5 Mars 1907.

À Monsieur L.-D. Latour, Président de
la Commission de l'Agueduc.

Monsieur le Président,

Sur votre demande spéciale, j'ai fourni à M^r
l'Ingénieur de la Corporation les renseignements suivants pour établir
le compte de l'eau qui a été dépensée pour la Piste du Parc De Lorimier
les 8 et 9 Décembre 1906, et pour combattre l'incendie des Abattoirs
de l'Est le 31 Décembre dernier.

= Parc De Lorimier: Du samedi 8 Déc. à 2^h p.m. au Dimanche 9 Déc.
à 11^h p.m., c'est-à-dire durant 33 heures, on s'est servi de la borne-fontaine
située rue Parthémain, coin Marie-Anne, près du Parc, avec une "nozel"
de $\frac{3}{4}$ de pouce & 1.500 pieds de boyaux.

= Abattoirs de l'Est: 2 pompes à vapeur ont fonctionné aux deux
borne-fontaines situées rue Herbillé, entre Rachel et Mont-Royal,
de 1^h⁴⁵ à 5^h a.m., c'est-à-dire 3^h¹⁵, l'une avec 350 pieds de boyaux
et l'autre avec 800 pieds de boyaux et une "nozel" de un pouce.
Ensuite, de 5^h a.m. à 8^h a.m., c'est-à-dire durant trois heures,
on n'a plus employé qu'une seule borne-fontaine avec pression
ordinaire & sans pompe à vapeur avec 800 pieds de boyaux et
une "nozel" de un pouce.

Tous voudriez bien trouver ci-annexé le rapport de M^r
l'Ingénieur par lequel il appert que 99.000 gallons d'eau ont été dépensés
pour la Piste du Parc De Lorimier, & 85.500 gallons pour l'Incendie des
Abattoirs de l'Est.

Respectueusement soumise
L. Dufoir
Sec. de la Commission de Polie & Incendie

J. Chs. Laberge, B.A.Sc., J.C.

Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAUX
NO. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal, 1er. Mars, 1907

Archives
JCL
Monsieur L.D. Latour,

Président du Comité de l'Aqueduc de Delorimier.

Ville de Delorimier.

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande et conformément à un rapport signé "J. Dufour", daté le 28 février, 1907, j'ai l'honneur de vous informer que la quantité d'eau dépensée par les pompiers de Montréal lors du feu aux Abbatoirs de l'Est, est de 85,500 gallons, et aussi que la Compagnie du Parc Delorimier a dépensé le 9 décembre, 1906, pour l'arrosage de sa piste, 99 000 gallons.

Espérant que ces détails seront suffisants, j'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

J. Chs. Laberge, B.A.Sc.

INGÉNIEUR.

J. Chs. Laberge, B. A. Sc., J. C.
Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAUX
NO. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

18 Mars, 1907.

Montréal, 18 Mars, 1907.

A son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers,
Du Village Delorimier.

MESSIEURS: -

En réponse à votre demande relativement au coût
des travaux urgents à faire, dans les rues de votre Municipali-
té, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant: -

1o.-L'achat et le posage des conduites d'eau, sur les
rues suivantes, y compris les valves, etc.

I conduite de 10" sur la rue Delorimier.

I conduite de 6" sur la rue Messier.

I conduite de 6" sur la rue Parthenais.

I conduite de 8" sur la rue Marie Anne projetée.

I conduite de 6" et de 8" sur la rue Dufresne.

I conduite de 6" sur la rue Chapleau.

Et le posage des conduites sur les rues Iberville,
Chapleau, Masson & Dandurand, coutera le tout compris -----
----- \$12 000.

2o.- Pour le posage de 20 borne-fontaines, connec-
tions comprises----- \$1000.

Pod
L.S.

De Lorimier 25 Mars 1907.

A Monsieur le Maire et à Messieurs les
Conseillers du Village de De Lorimier.

Messieurs,

Depuis bientôt quatre ans, j'ai l'honneur d'occuper
la position de Chef de Police et d'Incendie dans votre Municipalité,
et je suis fier de pouvoir dire que mon temps entier a été dépensé
à exécuter, au meilleur de ma connaissance et pour le plus grand
bien de cette Corporation, les ordres sages et conformes à la discipline
que ~~à~~ j'ai été chargé par votre Honorable Conseil de ~~faire~~ respecter.

J'ai toujours eu aussi pour principe qu'avant de faiblir
à la tâche qui m'incombait, j'avais pour devoir de demander
à être relevé de mes fonctions; ce devoir s'impose aujourd'hui,
Monsieur le Maire, car sur les conseils pressants et réitérés de
mon Médecin, Je dois cesser au plus tôt toute occupation pour
un temps plus ou moins éloigné.

C'est donc à regret que je vous prie d'accepter ma
résignation, espérant toutefois que mes bons et loyaux ^{états de} services
seront traités et considérés selon leur mérite.

Veillez agréer, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers,
l'expression de mes sentiments très-distingués
et l'assurance de mon entier dévouement.

J. H. Bélanger

Emile Joseph, LL. B.

AVOCAT * ADVOCATE

NEW YORK LIFE B'D'G.
11 PLACE D'ARMES

Tel. Bell Main 1787.

Emile Joseph
Montreal, 4 Avril, 1907. 190

Mr. Rodolphe Monty, Avocat,
Montréal.

P.Q.

Mon cher Confrère,

Comme vous le savez, la cause de Lionais contre la Corporation de DeLorimier, est fixée pour le 9 Avril. Je suis actuellement à préparer l'assignation des témoins de la demande, mais devant la liste considérable des personnes qui devront être examinées, (et je suppose qu'il y en aura autant de votre côté), j'ai cru qu'il serait de l'avantage des deux parties de proposer une base de règlement, avant de saisir les tribunaux du litige.

Il n'y a pas à se cacher en effet, que la cause menace de prendre un temps considérable et que les frais d'Enquête formeront une somme élevée pour la partie perdante. J'ai suggéré à mes clients de vous écrire à ce sujet et j'ai réussi à obtenir d'eux ce qui suit:

Si le Conseil de DeLorimier est disposé à faire une réduction de \$250.00 sur les taxes actuellement dues par Messrs. Lionais, pour l'année 1905-06, et à maintenir cette réduction pour les deux années suivantes, les demandeurs seraient prêts à borner la conclusion de leur action à cette somme.

Quant aux frais, il me semble juste que la défenderesse les supporte si elle accepte cette proposition.

Je vous prierais de soumettre cette lettre à la prochaine séance du Conseil qui aura lieu vendredi et de me faire connaître la décision avant que la cause soit appelée.

Veuillez me croire,

Votre bien dévoué,

Emile Joseph

JAS. WILLIAMSON
 WAREHOUSEMAN
 and SHIPPING AGENT,
 MONTREAL

NO. 4 PRINCE STREET.

Montreal, 2^d May 1907.

George Jeffrey Berg
 Cote Visitation Road
 Dolomier

dear Sir

I herewith
 enclose copy of arrangement made by Mr Duff
 with F. L. Hopannier regarding crossing his
 lots in order to reach the school which the Protes-
 tant Commissioners are building on Guilford
 Street. You will see that permission to do so only
 extends to the first day of Sept. next and I would
 therefore urge you to lose no time in having Guilford
 Street opened in order that your children can get
 to school without any inconvenience.

Mr Duff and Estate Logan is prepared
 to cede said street at once

yours very truly
 Jas. Williamson
 Atty Estate Logan

P4/D,16

A.D. Cartwright.
Secretary.

Ref. N^o
Letter N^o



Office of the Secretary,
Ottawa.

May 22nd, 1907.

LL/E.

Dear Sir,- -- File No. 4494, case 1159 ---

enc. I enclose herewith certified copy of order of the Board
No. 3035, dated May 20th.

Certified copy of plan in connection therewith will be
sent you under separate cover.

Yours truly,

A.D. Cartwright
Secy. B.R.C.

F.M. Lavoie, Esq.,
Sec'y. Treas.,
Delomier, Que.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Village DeCorimier

A une assemblée de la Commission *de la Voirie*
 tenue le *28 mai 1907* — et à laquelle assemblée
 furent présents: MM. *Magl. Labrecque,*
Méd. Lacombe et
Jos. Vigneau,
 tous membres de la dite Commission.

IL A ÉTÉ RÉSOLU:

Après avoir pris en considération
le rapport soumis ce jour par l'Ingénieur,
Il a été résolu:

De recommander au Conseil de
fixer à .90 la verge carrée, le coût
de la construction des trottoirs perma-
nents, avec chaîne en pierre ou en bé-
ton, qui devra être chargée aux con-
tribuables qui en feront la demande
par requête, pourvu toutefois que le trot-
toir s'étende sur une longueur de cent pieds.

Respectueusement soumis.

Magline Labrecque
Médéric Lacombe
Jos. Vigneau

J. Chs. Laberge, B.A.Sc., J. C.

Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAUX
No. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal, 28 Mai, 1907.

Monsieur Magloire Labrecque,
Président du Comité des Chemins,
Village de Delorimier.

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande, relativement à la proportion du coût de la construction des trottoirs en béton, ciment ou autres, qui devraient être chargés aux propriétaires ayant front sur les rues où ces trottoirs seront construits,

et Après avoir examiné la question, je suis d'avis que les propriétaires devraient payer ²⁰ cts. la verge carrée pour leur proportion du coût de la construction des trottoirs per-

manents en dalle ou en ciment, dans votre Municipalité. *et compris la construction d'une chaîne en pierre ou en béton*
~~Quand il sera nécessaire de poser une chaîne, soit en pierre, soit en ciment ou béton, le coût devrait être chargé aux propriétaires pour leur proportion, à 15 cts. du pied courant.~~

-2-

Espérant que ce rapport répondra à votre désir,
j'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,

J. Laberge. B.A.Sc.

INGENIEUR.-

Geo. A. Mountain.
Chief Engineer.

File No. 4494

Archives

F. M. Lavoie, Esq.,
Sec-Treas. Village of De Lorimier, P.Q.



Engineering Department.
Ottawa. May 31st, 1907

Dear Sir,-

An order has been made by the Board authorizing the Village of De Lorimier, to construct sewers and water pipes on Iberville Streets under the tracks of the Canadian Pacific Railway, as shewn on plan attached to agreement between the Village and the Railway Company. This plan is dated the 25th of April, and was prepared by F. L. Laberge. I would be obliged if you would send me two blue print copies of this plan, so that a certified copy may be sent to both the Village and the Railway Company.

Yours truly,

T. H. Simmons

Assistant Engineer.

P4/D,16

COMMISSIONER FOR
NEW BRUNSWICK, QUEBEC, ONTARIO
AND MANITOBA,
- AND THE STATES OF -
NEW YORK, MASSACHUSETTS, MAINE,
NEW HAMPSHIRE,
VERMONT AND ILLINOIS.

ISSUER OF MARRIAGE LICENSES.

TELEPHONES:

OFFICE: MAIN 2502.

HOUSE: UPTOWN 1519.

JOHN M. M. DUFF,

Chartered Accountant
and Real Estate Agent.

107 ST. JAMES STREET,

Montreal, 3rd. June. 1907.

Mr. William King,
Secretary & Treasurer,
Protestant School Commissioners,
1518 Simard Avenue.
Delorimier.

Dear Sir:-

In order that convenient access may be had at once,
from Papineau Avenue to your New School on Gilford Street, between
Simard Avenue and Chabot Avenue;

I am willing to cede to the Corporation of the Village
of Delorimier, without charge, the portion of my property that will be
required for Gilford Street, being 60 ft wide by 157 feet in depth, and
having an area of about 9420 square feet, all English measure, more or
less; the value of this piece of property being over \$1400.00; on the
following conditions, viz:-

1o. That the Corporation of the Village shall under-
take to make the Street, as far as Chabot Avenue at least, of the proper
grade and levels; to put in all the necessary drains, waterpipes, side-
walks and other appurtenances, and to ~~leave~~ ^{have} the whole completed before
the first day of November next.

2o. That the said Corporation shall agree and promise
that I will not be called upon to pay for any portion of the cost of
said street, or of the drains, waterpipes, sidewalks, or other
appurtenances.

W.K. (Con)

12-

appurtenances therein,

And 3o. that I shall be duly notified in writing before 1st. July next that my said offer has been accepted, and that all said conditions have been agreed to.

If I do not receive such notification on or before 1st. July next, then this offer, and all other offers regarding Gilford Street, shall be, and remain null and void.

After careful consideration I have come to the conclusion that the above is a very liberal offer on my part, and one which will prove very advantageous, to your Board, and to the Municipality as well; because it will immediately lead to building up on a large area of land that has been vacant for a long time, and that will at once increase your revenue, and the revenue of the Village, both of which increases are very desirable even if not absolutely necessary.

I have already paid in full for the drains etc. on Papineau Avenue, which includes the width of Gilford Street 60 feet, paid for by me, that I would not have had to pay for, if Gilford Street had been opened up at the time. That would leave less than 100 feet of drain in length in Gilford Street facing my property, to be considered; no portion of which is of any use to me because my property can all be drained into the sewer on Papineau Avenue.

In the City of Montreal, I believe corner properties are only taxed for drains on one of the sides, and your regulations should provide the same, if not already arranged that way; while in the City I would be paid for my land required for the Street, but in this case I am offering it for nothing

An early reply will much oblige.
Yours truly,

J. M. Duff

Simard

1518 Simard Avenue

Delorimier Que.

June. 4th. 1907

F.Lavoie.Esq.

Sec.Treas. Municipality of Delorimier Que.

Dear Sir.

I send you herewith letter from Mr G. Williamson dated May. 2nd and letter from J.M. Duff dated June. 3rd re opening of Gilford Street from Papineau Avenue to Chabot Avenue.

As our School will be opened on September 1st 1907, it is very essential that this street be opened, and water and drainage provided by that date, or as soon after as possible.

You will notice that Mr Duff is willing to give the street under certain conditions which I trust the Council will be willing to grant. Please bring this matter before the Council at its first meeting, and favor me with their decision so that I can reply to Mr Duff.

The lot purchased by the Protestant School Commissioners fronts on Gilford, Simard, and Chabot. Please advise me on what frontage the School Commissioners will be called upon to pay for sewers.

Yours very truly,

William King

Protestant School Commissioners of Delorimier.

F. Chs. Laberge, B. A. S., F. C.

Ingénieur Civil et Architecte

BUREAUX
NO. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal, 3 sept. 1907.

*Mons. le Maire et à
Messieurs les Conseillers du
Village Melorimier,
Messieurs,*

*Ci-inclus je vous envoie un
estime du coût total du canal
en brique construit par J. Chaupeu-
tier, entrepreneur sur la rue Chevillé
jusqu'à la rue Masson.*

*Je vous mets en même temps
les profils des canaux à construire
sur les rues Gilford Simard et Chabot
ainsi que les devis et la formule
de soumission y attachée.*

*Les canaux sont en brique d'une dimen-
sion de 3 pieds par 2 pieds et aussitôt
le contrat accordé je tracerai l'ouvrage
pour que les travaux ne soient pas
retardés. J'ai l'honneur d'être, Votre tout
dévoté serviteur: F. Chs. Laberge.*

Montreal Sept 9/07

A Messieurs

Le Maire & Conseillers

Corporation d'Hommes
Messieurs

J'avais il lui a déjà quelque
année l'honneur d'occuper la charge de Sec
Secrétaire de votre Municipalité; j'avais
au temps de l'acceptation de cette charge donné
en garantie une obligation au montant
de \$1200 sur ma propriété (partie 152)
comme il lui a déjà nombre d'années que je
n'occupe ~~cette~~ plus cette charge, avec vous
l'obligence de passer une résolution autorisant
Messieurs le Maire et Secrétaire Secrétaire
de donner main levée de cette obligation
en signant une décharge chez Monsieur
Victor Moine N.P. cette obligation est en
date 14 Mars 1895. et vous oblige
Vos Respectueux Serviteurs
Antoine Yale

Montreal Sept. 25/07

Corporation of Delorimie's
Town of Delorimie

Sirs.

Archives I wish to draw your attention to the fact, that my water supply has been cut off every Saturday, and I want an explanation in the matter; and before I pay my account, which already has been presented to me, I want to know what discount you are going to allow for this lack of water supply on Saturdays, and extremely low pressure every other day, and I may state that every other day during July and August, we have been without water.

I may say here, I have reported this matter verbatim to the Chairman of the Water Committee, who instructed me to send in a written report to put before the Council for attention.

I would further state that I am not alone in this, as other parties, friends of mine, inform me they are treated in like manner.

Now this system must be changed, or in the event of none, I have decided to take action in the matter, as I am not going to pay for what I do not receive.

I may say here, that I am only a resident of this Town since June last, but unless there is a decided change in the water supply, I shall certainly move out in the spring.

An early answer to the above will oblige.

Yours truly
1333 Des. Coables St. J. M. Penning

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Village DeLorimier

A une assemblée de la Commission de la Voirie-----
tenue le 1er jour d'octobre 1907----- et à laquelle assemblée
furent présents: MM. Magloire Labrecque,
Joseph Vigneau, et
Médéric Lacombe,

tous membres de la dite Commission.

IL A ÉTÉ RÉSOLU :

De recommander de permettre aux propriétaires de l'avenue
DeLorimier l'usage du terrain non couvert de trottoirs, et se
trouvant entre les lots et résidences de ces propriétaires et
et l'endroit où il y a et où il y aura des trottoirs permanents,
à condition que ce terrain serve à des fins d'embellissements.

Respectueusement soumis.

M. Labrecque

Président.

M. Lacombe

Jos. Vigneau

Aguedne
 Archives
 1192 Delosimier Av.
 Montreal.
 October 2nd 1907.
 Messrs the Council of Delosimier
 Gentlemen

We beg to draw your attention to the fact that since the middle of June last there has been practically no water supply at the above address during the past six weeks there has been none at all except for a few hours through the night at which time we are obliged to use a fill or part fill the bath for the following days per.

We have brought this state of affairs under the notice of your officials (at the town hall) several times by phone & were informed by each one we spoke too that it was not their fault & they could do nothing for us.

We have not your bill (taxes) amounting to \$14.40 for water rates & are not at all disposed to pay same nor do we consider we should be justified in so doing and will not thank you to look into the matter & inform us why we have not received & are not receiving water when we are to be charged for same.

In order to flush out our W.C. we have to do so with buckets, but as we can't spare sufficient to do the necessary cleansing we are of the opinion that

that disease may arise should this happen we will certainly find out who is to blame & endeavour to make them pay accordingly.

Kindly let us hear from you shortly (as having suffered this now for some four months and not intending to do so any longer) as should satisfactory explanations not be forthcoming we will get other advice as to what course to follow.

Meanwhile we will hold this bill for \$440 as just as soon as we get the supply of water we are entitled to, then just as soon will account be paid.

Your early reply will much oblige,

Yours faithfully,

James A. Grant

ALEXANDRA



GODFROY LANGLOIS
DIRECTEUR-GERANT

Le Canada

QUOTIDIEN ET
HEBDOMADAIRE

BUREAUX: 73-75, RUE ST-JACQUES

MONTRÉAL.

Reference à la note

De Lomnie, 17 Octobre 1907

M. F. M. Lavoie

Bureau de la Corporation
de Lomnie

Monsieur,

Avis, le 16 courant, vers les 3.45
heures de la après midi, en face du 70 1285 me-
des Erables, s'est produit un malheureux acci-
dent dont mon fils, Jules, âgé de 7 ans, a été
victime. Le bouton de la municipalité qui
en cet endroit n'est pas cloué, a été enlevé
et la ouverture laissée sans gardien. Mon fils
y est tombé et s'est blessé aux épaules, aux
bras. Je tiens donc à prévenir le conseil
que si il survenait quelques complications
dans l'état du blessé, chose que je crains,
que ce soit aujourd'hui ou plus tard,
j'en tiendrais la municipalité responsable
et en réclamerais des dommages.

P4/D,16

LE PLUS GRAND TIRAGE DES JOURNAUX DU MATIN DE LA PROVINCE DE QUEBEC.



GODFROY LANGLOIS
DIRECTEUR-GERANT

Le Canada

QUOTIDIEN ET
HEBDOMADAIRE

BUREAUX : 73-75, RUE ST-JACQUES

MONTRÉAL.

Veuillez me écrire, by le secrétaire.
Voté obligé.

J. T. Rousseau

1297 Hrs Erables.

P. B. Une réponse immédiate obligerait
beaucoup. J.T.R.

P4/D,16

TELEPHONE EAST 2463.

GRAY & WIGHTON,

GENERAL CONTRACTORS.

OFFICE AND YARD, 7 PARK AVENUE,

MONTREAL, Nov the 8th 1907 190

The Protestant School Commisioners
of Delorimer

Gentleman

We herin present to you the heap
of broken stone belonging to us at the School House ,In confirmation of
the conversation of our Mr Gray on the phone ; with your Mr Jeffries to
that effect

Yours Respectfully

Gray & Wighton

Per. James Boston

P4/D,16

1518 Alward Avenue

Delorimier. Que.

November.20th. 1907

Corporation of Delorimier

Gentlemen

Chemin

Messrs Gray & Wighton Contractors for School Building have given the School Commissioners a heap of broken stone as per their letter dated Nov. 8th, attached. I have been requested by the Commissioners to present same to you.

Yours very truly.

William King

Sec. Treas School Commissioners of
Delorimier

1 Encl

SUPERFINE LINEN

J. Chs. Laberge B. A. Sc., J. C.

Ingénieur Civil et Architecte

BUREAUX
No. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal, 16 Déc. 1907.

A son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers,
du Village de Delorimier.

Messieurs:-

Je vous envoie par la présente un rapport relativement aux travaux exécutés par Mr. J. F. Wilder, pendant l'année 1907.

Le nivellement de la rue Delorimier, qui devait être exécuté avant le premier juillet dernier, est très en retard et le montant total des travaux faits de ce chef est de 600 toises à \$8.50 la toise, ce qui donne une valeur pour ces travaux de \$5,100.00. Le contrat original mentionnait des travaux beaucoup plus considérables, se chiffrant dans les environs de 750 toises, mais l'entrepreneur ayant négligé de se rendre au niveau que je lui avais indiqué, n'a exécuté que le montant d'ouvrage donné plus haut.

Pour les égouts en béton et en brique qui ont été exécutés sur les rues Delorimier, St. Jérôme, Des Erables et Masson, le total de la valeur des travaux d'égouts exécutés pendant l'année est de \$17,000.00. Ce montant est calculé d'après la soumission à tant la verge linéaire, mais je vous prie de remarquer que la partie la plus dispendieuse de ce contrat est presque

J. Chs. Laberge B.A.Sc., J.C.

Ingénieur Civil et Arpenteur

BUREAUX
No. 71A RUE ST-JACQUES
TEL. MAIN 1119

Montréal,

- 2 -

16/12/07.

presque terminée et que la valeur des travaux faits est supérieure à la somme de \$17,000.00, que je viens de mentionner.

L'entrepreneur, J.F. Wilder est à finir le canal de la rue St. Jérôme jusqu'à la rue Simard. Étant donné que les travaux d'hiver avec le béton ne sont pas recommandable, je crois qu'il devrait être mis en demeure de ne pas continuer à ouvrir de nouveaux travaux ailleurs avant le printemps prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué serviteur.

J. Chs. Laberge B.A.Sc.
Ingénieur des travaux.

11/12/07